Formation DPO pour les Offices de Tourisme

E-TOURISME

Info +

Formateur :

OPTIMEX DATA
Sandrine RIEUSSEC

Public :

Délégué à la protection des Données ou futur DPO

Durée

2 jours

Dates et lieux :

A Définir

Aix-en-Provence

Coût pédagogique prévisionnel :

700€ / stagiaire / 2 jours

Méthodologie :

- Apports théoriques
- Etudes de cas
- Mises en situation

Prérequis :

- Être DPO en Office de Tourisme et être identifié comme la personne qui prendra ce rôle dans l'organisation

ATTENTION, POUR TOUTES LES FORMATIONS E-TOURISME, VENIR AVEC UN PC PORTABLE

Pourquoi suivre cette formation ?

Le DPO, pour « Data Protection Officer », est une personne en charge de la protection des données personnelles traitées par un organisme (administration, entreprise...). Il s'agit d'un nouveau métier porté par le RGPD, le règlement européen sur la protection des données, entré en vigueur, le 25 mai 2018.

Les missions du DPO consistent à informer, conseiller et former le responsable du traitement de données (ou son sous-traitant) ainsi que ses employés. Il leur précise les obligations qu'ils doivent respecter au regard de la réglementation européenne, dont il contrôle la bonne application. Il coopère également avec la CNIL, dont il est un interlocuteur privilégié. Le DPO sert donc principalement à permettre à un organisme effectuant des traitements de données personnelles de s'assurer qu'il respecte bien la réglementation applicable à leur protection.

Objectifs :

- Connaitre le contexte du RGPD
- Appréhender les exigences du RGPD
- Acquérir la méthodologie pour la cartographie des traitements
- Identifier les actions prioritaires pour la conformité RGPD
- Connaitre les obligations du DPO

Contenu :

JOUR 1

MATIN : SENSIBILISATION AU RGPD

- Présentation des ateliers
- Contexte et cadre légal / Définitions et Enjeux du RGPD
- Les principes et obligations du RGPD
- Le droit des personnes

APRES- MIDI: PREPARATION DU REGISTRE DES TRAITEMENTS

- Les missions et les pouvoirs de la CNIL
- Présentation du Registre des traitements et les objectifs
- Rappel des définitions et de la terminologie
- Méthodes pour cartographier les traitements
- S'exercer à réaliser la cartographie des traitements
- Valider les acquis de l'après-midi

JOUR 2

MATIN: PREPARATION DU PLAN D'ACTION POUR LA CONFORMITE RGPD

- Les enjeux et la mise en pratique dans les collectivités
- Les moyens pour sensibiliser les agents, les administrés et les élus au RGPD
- Check-list des actions prioritaires : sous-traitant, revue des contrats, mentions d'information, site internet
- Procédures à mettre en place : registres, politique de confidentialité, gestion des demandes, violation des données, contrôle CNIL...

APRES-MIDI: DESIGNATION DU DPO

- Les données sensibles et les traitements à risques
- Présentation de l'outil PIA
- Transfert de données hors UE et les moyens d'encadrement
- Les missions du DPO
- La nomination du DPO